

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association

AMICALE DES TIREURS DE LA CHAPELLE SAINT LUC A.T.C.S.L

L'an deux mille vingt et un le 16 septembre à 19 h 30.

Les Membres de l'Association "DE L' A.T.C.S.L

dont le siège est à LA CHAPELLE SAINT LUC 20 rue de la Douane,

se sont réunis au 20 rue de la Douane.

Sur la convocation du Comité directeur en date du 6 août 2021

L'assemblée est présidée par Monsieur AIME Claude le Président

Le président constate que les membres, présents, ou représentés, représentent 78 % des membres et que la majorité est requise.

Après vérification des pouvoirs.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les membres peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport Moral et Financier du Conseil sur l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.
- Les pouvoirs des Membres représentés par des Membres Mandataires

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ 1 **Approbation du rapport Moral.**
- ✓ 2 **Compte rendu Financier et connus au conseil de sa gestion.**
- ✓ 3 **Règlement des licences**
- ✓ 4 **Classement des tireurs**
- ✓ 5 **Organisation des compétitions.**
- ✓ 6 **Calendrier de tir.**
- ✓ 7 **Entraînements.**
- ✓ 8 **Ecole de tir.**
- ✓ 9 **Tir de loisir.**
- ✓ **Questions diverses.**

Puis il donne lecture des rapports et ouvre les débats.

Ce sont 9 résolutions qui sont à l'ordre du jour.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

Je tiens à vous remercier de votre présence, pour préparer cette nouvelle saison. Cette saison 2020/2021 nous a pas fait briller mais toute la France était au même niveau, cela veut dire que nous gardons nos classements nationaux, notre équipe pistolet 10 m en 2^{ème} division nationale, ainsi que notre équipe au pistolet 25 m.

En ce qui concerne les finances, pas de déplacements, pas de licences UFOLEP et aide du conseil général nous permet d'effectuer un investissement important, nous avons en charge 52 643.91€ et en produit 57 167.00€ ce qui nous donne un résultat positif de 4 523.09€, de plus comme prévu à notre dernière AG l'immobilisation matériel a été réajusté de 50 000.00€.

Pour notre stand, nous y avons fait une petite emplette en plaçant notre emblème à 2 endroits. L'année passée je vous ai parlé du tout électronique, cela va être difficile, la commune de La Chapelle Saint Luc n'est pas dans le groupe de la labélisation elle n'a pas répondu et maintenant c'est à nous d'essayer d'obtenir du matériel pour porter notre stand au niveau national. Pour insufflations pas de nouvelles.

Cependant grâce à l'aide départemental du conseil général et du comité du tir nous allons nous équiper d'une batterie de 8 cibles électroniques voir 10 avec un ou 2 écrans.

Pour notre effectif nous sommes restés au même niveau que l'année passée. Nous avons dont 11 femmes et 72 hommes, 5 créations, chez les hommes nous avons 37 seniors 3, 21 seniors 2 et 13 seniors 1, 1 jeune.

Nos formateurs, 1 arbitre national, Aime C et 2 arbitres régionaux, Boulanger M et Mercuel L. 9 formateurs, moniteur et formateur Aimé C, formateur Benot S, Delafuente J, Gauche A, Guénin E, Mercuel L, Moreau F, Souillier A. 18 Grades cibles de couleurs, 6 cibles blanches, 6 cibles jaunes et 6 cibles vertes. Nous avons établi 25 avis favorables

Je tiens à féliciter nos tireurs de compétitions qui se sont illustrés dans les 3 seules compétitions de la saison et que le comité Aube à voulu récompenser.

Cette année nous nous proposerons pour l'organisation des championnats de ligue indoor et nous sommes pour 2023 au premier rang pour l'organisation des championnats de France UFOLEP.

J'en terminerais en vous remerciant tous, tireurs sportifs de compétition et tous les tireurs sportifs de loisirs qui représentent la majorité, les animateurs, les organisateurs, de l'aide que vous apportez au club. Nos responsables de l'école de tir, N. Sala avec Ph Christ qui animent les tireurs de loisirs et encore un grand bravo à tous de porter nos couleurs.

L'Assemblée Générale approuve et adopte à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après la lecture du résultat financier et les commentaires du bilan, ceux-ci laissent apparaître un résultat positif 4 523.09 €, pour des produits de 57167.00€ et des charges de 52643.91€. Cette année nous avons eu que 3 compétitions, qui ont réduit les couts. Nous avons investi dans l'achat de 2 panneaux publicitaires qui était plus que nécessaire, pour un coup de 504.00 €. Les assurances immobilières qui se montent 878.63€ en petite augmentation et avec l'aide du département et du comité nous avons investi dans l'achat de 6 cibles électronique pour un cout de 20028.56€. L'immobilisation comme prévu à AG 2020 est augmentée de 50000.00€ ce qui passe à 113683.20€.

Un inventaire doit être à nouveau effectué sur le matériel que l'on dispose avec l'investissement des nouvelles cibleries pour avoir un chiffre précis de notre patrimoine, la modification du patrimoine que s'élèvera de plus de 20000.00€. L'actif immobilisé sera remis à jour.

L'Assemblée Générale déclare approuver les comptes et donne au conseil quitus de sa gestion.

Troisième résolution

Les licences, pas d'augmentation sauf augmentation de la FFT, et de la Ligue ce qui modifieraient la continuité du coût des licences à 160 € pour les adultes et 120 € pour les jeunes et étudiants. Les licences ne sont pas automatiquement envoyées pour un renouvellement, il faut déjà régler la licence pour la recevoir une quinzaine de jours suivants. Pour recevoir sa licence le tireur devra apporter un certificat médical au secrétariat et il n'est plus nécessaire de faire signer sa licence par le médecin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

Le classement des tireurs départementaux en 2 divisions est établi uniquement au pistolet 10 m et au pistolet 25 m sport, à la carabine 10m il n'y a plus qu'une division regroupant ceux de la saison précédente, toutes les autres disciplines sont open pour les différentes manches. Ils sont établis selon les critères du tableau de bord la moyenne annuelle de l'année précédente. Cependant au classement final des coupes Aube, le classement sera établi dans la catégorie fédérale de chacun

Une finale aura lieu entre les 8 meilleurs tireurs en open, à la carabine et pistolet 10 m et une finale Masters au pistolet 25m sport pour le titre de maitre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

Nous conservons les organisations des coupes Aube au 10m le 16/17 octobre et le 16/17 avril pour le 25/50m. Nous organisons les championnats départementaux 10m le 20/21 novembre et le 25/50m le 07/08 mai. Le 22 mai organisation coupe 25/50m TSCR à la Chapelle Saint Luc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Les calendriers après avoir été établi en juillet ont été modifiés le 2 à l'AG le calendrier à prendre en date du 11 septembre. Par contre la première compétition débute en septembre. Les France indoor seront organisées à Besançon et le championnat des clubs Longuenesse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

Les entraînements sont groupés pour l'instant le mardi et le jeudi à partir de 17 h jusqu'à 21 h. Le mercredi après midi de 14 h à 17 h. Le samedi après midi de 14 h à 17 h. Pour les jeunes jusqu'à l'âge poussins, benjamins, minimes, et cadets ils devront obligatoirement passer par l'école de tir le mercredi après midi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

L'école de tir, pour les débutants du 3^{ème} âge, et obligatoirement pour les jeunes des catégories, poussins, benjamins, minimes, et cadets, ils devront passer par l'école de tir le mercredi après midi, sous la responsabilité de l'entraîneur Guénin Eric et Juan Delafuente. En ce qui concerne les tireurs de loisirs, les débutants recevront une formation et un suivi à la manipulation des armes de poing par André gauche diplômé de tir de vitesse.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Neuvième résolution

Pour le tir de loisir, M. Norbert Sala et Philippe Christ sont les responsables. Le stand à utiliser est le stand de tir de vitesse ou toutes les possibilités de figures sont possibles, pour la tenue des armes à poing. Il est ouvert aux heures d'ouvertures du complexe et pour la carabine 22lr stand 50m ou 25 vitesse. Aucun autre calibre n'est autorisé aux armes d'épaule.

Ce stand 25 m vitesse est équipé maintenant, de deux cibles équipées de support de cible, 2 jeux de gongs pour les armes réglementaires au pistolet et 2 cibles fixes.

Cette demande est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- Le concours interne est programmé pour le vendredi soir 3 décembre.
- L'extraction de la Fumée et des particules, pas d'informations.
- Le dossier du patrimoine sera réajusté courant 2021/22 suite à l'inventaire.

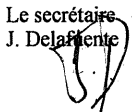
Après débat, toutes ces demandes sont adoptées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, des questions diverses furent posées, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 23 septembre 2021.

Le secrétaire
J. Delafuente



Le Président
C. Aimé

